



Cycle « la maîtrise d'œuvre inversée »

DÉMARCHE DES ARCHITECTES ENVERS LES PARTICULIERS

2° partie - **JURIDIQUE & PRATIQUE**

**A - la maîtrise d'œuvre**

30 ans d'expérience condensés en 14 heures – **formation en ligne**

## PUBLIC PRÉREQUIS

Architectes libéraux (à titre individuel ou en société) ou autres professionnels de la maîtrise d'œuvre, et leurs collaborateurs.

## DURÉE **formation en ligne**

Module de 4 demi-journées (9h00 – 12h30)  
soit 14 heures en tout.  
Dates : suivant la programmation

## PRIX

Suivant le Bulletin d'Inscription correspondant.  
Prise en charge possible FIF-PL ou OPCA.  
En cas de difficulté de trésorerie,  
possibilité de différer l'encaissement du chèque,  
en attente du remboursement (limitée à 6 mois).

## FORMATEUR

Jean-François ESPAGNO,  
architecte



## Jean-François ESPAGNO Prestataire de formations

NDA 76 31 09818 31  
Datadock n°306929423  
SIRET 306 929 423 00052  
NAF 7111Z

téléphone 06 16 26 31 98  
jfspagno@gmail.com  
<https://www.espagno-formations.com/>  
13 rue Maryse Bastié 31100 Toulouse

## Programme

### Objectifs

Les architectes doivent éviter toute pratique approximative et dangereuse. Exercer la maîtrise d'œuvre demande qu'ils aient une compétence pratique et juridique leur permettant d'être les « patrons » pour que leurs décisions soient suivies par tous. Cette formation s'inscrit dans le cycle « la maîtrise d'œuvre inversée ». La formation « Juridique & Pratique B – les contentieux » en est la suite logique. De nombreux exercices en cours de session permettent d'acquérir une vraie compétence professionnelle.

### Programme

Déroulé d'une mission complète de maîtrise d'œuvre avec une pratique nouvelle, pour savoir à chaque étape gérer avec efficacité les relations client et artisans, sécuriser juridiquement une mission par nature risquée à chaque moment.

#### 1° demi-journée

- Les responsabilités de l'architecte : les connaître pour anticiper,
- Les rouages du Droit et leur logique propre, savoir se positionner
- Une nouvelle maîtrise d'œuvre pour l'architecte, protectrice et éthique

#### 2° demi-journée

- L'avant-projet, ses conséquences juridiques
- Les autorisations d'urbanisme et leurs sujétions
- La maîtrise de l'estimatif, l'appel d'offres sans surprise

#### 3° demi-journée

- Les marchés de travaux
- Le CCAP

#### 4° demi-journée

- Le chantier : ouverture, réunions et comptes rendus, le suivi.
- L'équipe d'artisans : trouver de bons artisans (qualité, sérieux, prix),
- La réception des travaux

Un exemplaire dématérialisé d'un **guide pratique et juridique** de la maîtrise d'œuvre et une « **valise virtuelle** », contenant les exemples de tous les documents vus au cours de la formation, seront adressés par voie électronique, à l'issue de la formation.

### Modalités pédagogiques

Formation fondée sur des méthodes pédagogiques actives : partage de l'expérience du formateur, études de cas, exercices nombreux (notamment des rédactions de lettres, méls, conventions, avenants, etc.).

À l'issue de la formation, une appréciation de la formation et un bilan pédagogique seront réalisés par les architectes ayant suivi la formation.

Si vous êtes en situation de handicap, contactez-moi lors de l'inscription, pour que nous aménagions au mieux les modalités de la formation.

Nota 1: le **contrat d'architecte** est vu dans la formation **RELATION-CLIENT**

Nota 2: la formation **JURIDIQUE & PRATIQUE - B les contentieux** vient compléter logiquement cette formation.